

LA LETTRE ECO

N°181

Samedi 28 mai 2016

SOMMAIRE DE LA LETTRE N°181

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- Etats-Unis, teasing en cours pour une remontée des taux en juin

C'est déjà hier

- Les ménages français, la confiance de retour malgré tout !
- Chômage, ça va presque mieux...
- La difficile marche de la France vers l'équilibre budgétaire
- Le système de santé français n'est pas si mauvais que cela !

Le Coin de la Conjoncture

- Le pétrole, quand une peur chasse l'autre
- La dangereuse tentation du repli

Le Coin des Tendances

- L'école, c'est bientôt fini !

Le Coin du graphique

- Les femmes, l'entrepreneuriat et les quartiers difficiles

La semaine économique et financière

LE COIN DES EPARGNANTS
Le tableau financier de la semaine

	Résultats 27 mai 2016	Evolution sur 5 jours	Résultats 31 décembre 2015
CAC 40	4 514,745	+3,69 %	4 637
Dow Jones	17 873,22	+2,13 %	17 423
Nasdaq	4 933,51	+3,44 %%	5107
Daxx Allemand	10 286,31	+3,73 %	10 743
Footsie	6 270,79	+1,86 %	6 242
Euro Stoxx 50	3 078,48	+3,93 %	3 100
Nikkei	16 834,84	+0,59 %	19 033
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,470 %	-0,034 pt	0,993 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,137 %	-0,032 pt	0,634 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	1,834 %	-0,018 pt	2,269 %
Cours de l'euro / dollars 18 heures)	1,1134	-0,75 %	1,0854
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 245,900	-0,66 %	1061
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	49,175	+0,83 %	37,570

Etats-Unis, teasing en cours pour une remontée des taux en juin

D'un mois sur l'autre, la tendance s'inverse. Il y a encore quelques semaines, la hausse des taux par la FED était plutôt annoncée pour le deuxième semestre ; dorénavant, elle est prévue pour le mois de juin. Les dernières statistiques américaines et les différents indicateurs plaident en faveur de cette hausse d'autant

plus que la FED souhaite se reconstituer des marges de manœuvre en cas de retournement de cycle. La Présidente de la FED, Janet Yellen a été relativement claire sur le sujet, « la Réserve fédérale américaine devrait relever ses taux d'intérêt dans les mois à venir si la croissance économique accélère comme prévu et que des emplois continuent d'être créés aux Etats-Unis. « L'économie continue de s'améliorer (..) la croissance semble accélérer. Si cela se poursuit et si le marché du travail continue de s'améliorer, et je m'attends à ce que ces phénomènes se produisent (..) dans les mois à venir, une telle initiative serait opportune » a-t-elle précisé.

L'économie américaine devrait connaître une croissance de 2,9 % en rythme annualisé au deuxième trimestre, selon les prévisions GDPNow de la Réserve fédérale d'Atlanta, traduisant une réévaluation par rapport à la précédente publication.

Cette accélération de la croissance est d'autant plus possible que le ralentissement du 1^{er} trimestre a été moins fort que prévu. Le Département du commerce américain a réévalué la croissance de 0,5 à 0,8 %. Certes, les experts tablaient sur un taux de 0,9 %.

Cette révision à la hausse résulte d'un ralentissement moins fort que prévu du commerce extérieur. Le gouvernement américain a également annoncé une progression des bénéfices nets des entreprises, qui ont augmenté de 0,6 % au premier trimestre contre une baisse de 8,4 % au dernier trimestre 2015.

Réveil boursier

Après des semaines de léthargie, les bourses européennes ont renoué avec un rythme de croissance soutenu en se rapprochant à nouveau des niveaux atteints en début d'année. Après la publication des résultats des entreprises et du fait de la succession d'indices positifs, les places européennes ont enregistré des hausses de plus de 3 % sur la semaine.

Le pétrole serait en cours de banalisation. Il perd de son influence sur les indices boursiers. Le baril de Brent est repassé éphémèrement au-dessus des 50 dollars. La reprise de la production canadienne et les incertitudes sur la prochaine réunion de l'OPEP programmée le 2 juin à Vienne ont pesé en fin de semaine sur les cours.

Les places américaines ont plutôt bien réagi aux propos de Janet Yellen rassurés par le fait qu'un cadre ait été fixé.

C'EST DÉJÀ HIER

Les ménages français, la confiance de retour malgré tout !

Malgré les grèves à répétition, les Français tourneraient-ils le dos à la crise en retrouvant la confiance ? Certes, la dernière enquête de l'INSEE a été réalisée avant le début de la pénurie d'essence mais il n'en demeure pas moins que plusieurs signes positifs dans le ciel économique français se font jour !

Au mois de mai, la confiance des ménages s'est ainsi améliorée fortement. L'indicateur qui la synthétise gagne 4 points et atteint 98, son plus haut niveau depuis octobre 2007. Il se rapproche de sa moyenne de longue période (100). La baisse du chômage, les gains de pouvoir d'achat générés par la baisse du prix du pétrole et le taux de croissance du premier trimestre sont autant de facteurs qui ont pu peser favorablement sur le moral des Français.

L'opinion des ménages sur leur situation financière future s'améliore nettement : le solde gagne 4 points. En mai, la proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants augmente également avec un gain de 7 points. Cet indicateur continue ainsi de progresser au-dessus de sa moyenne de long terme.

En mai, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne est stable, à son niveau moyen de longue période. En revanche, celui concernant leur capacité d'épargne future diminue (-2 points) et repasse légèrement au-dessous de sa moyenne de long terme. Il est à noter que le taux d'épargne a atteint un sommet à la fin de l'année dernière à 15,9 % du revenu disponible brut. Il devrait être amené à baisser au cours du premier semestre 2016. Malgré cela, dans l'enquête de l'INSEE, il apparaît que les ménages sont plus nombreux qu'en avril à estimer qu'il est opportun d'épargner (+3 points). Le solde retrouve son niveau de mars, néanmoins inférieur à sa moyenne de longue période. Les faibles rendements de l'épargne de taux ne dissuadent pas les Français d'épargner. Si la confiance est de retour, elle reste mesurée et n'empêche pas les ménages de rester vigilants. Il sera intéressant d'analyser la prochaine étude de l'INSEE qui prendra en compte la période de pénurie d'essence.

Indicateur synthétique de confiance des ménages



Chômage, ça va presque mieux...

Après la forte réduction de mars, le nombre de demandeurs d'emploi est à nouveau en recul au mois d'avril. En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) est de 3 511 100 en baisse de 0,6 % sur un mois (soit -19 900 personnes). Sur trois mois,

la baisse est de 1,2 % (–41 500 personnes). Désormais, le nombre de demandeurs d'emploi est en diminution sur un an de 0,6 % (–22 500 personnes).

Au mois d'avril, toutes les catégories d'âge bénéficient de la réduction du chômage. Le nombre de demandeurs diminue de 1,0 % pour les moins de 25 ans, de 0,6 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans et de 0,3 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus.

Toutes catégories confondues (A, B, C), le nombre de demandeurs d'emploi est de 5 397 000 à fin avril 2016. Ce nombre diminue de 1,0 % sur un mois (soit –57 100 personnes) et de 1,1 % sur trois mois (–62 700 personnes). Sur un an, il reste en hausse (+1,1 % sur un an soit +61 300 personnes). L'ancienneté moyenne des demandeurs (catégories A, B, C) continue, en revanche d'augmenter. Elle passe de 580 à 583 jours. Elle a progressé de 34 jours en un an.

Le Ministère du Travail a souligné qu'au mois d'avril 2016, le nombre de sorties de catégories A, B, C pour défaut d'actualisation a enregistré une forte hausse ce qui relativise la baisse enregistrée. Plus de 45 % des sorties sont liées à un défaut d'actualisation (catégories A, B, C) contre 18,4 % pour les reprises d'activité. Les radiations administratives représentent, de leurs côtés, 10 % des sorties soit le même taux que les entrées en formation. Ces dernières progressent de plus de 15 % sur trois mois et de plus de 18 % sur un an. C'est la conséquence de la montée en puissance du programme de formation engagé par le Gouvernement. Retraitée des facteurs exceptionnels (formation, jours non ouvrés en avril), la décreue du nombre de demandeurs d'emploi est certainement bien plus faible. Néanmoins, elle s'inscrit dans un contexte de croissance modérée mais réelle. Après l'augmentation du PIB de 0,5 % au premier trimestre, ce dernier pourrait enregistrer une croissance de 0,3 à 0,4 % au deuxième trimestre permettant d'espérer un accroissement des créations d'emploi dans le secteur marchand.

La difficile marche de la France vers l'équilibre budgétaire

La Cour des Comptes, dans son rapport sur l'exécution du budget de l'année 2015, souligne que l'effort de maîtrise des dépenses publiques est, en France, tout relatif. Si le déficit budgétaire, en 2015, s'est réduit de 15,1 milliards d'euros par rapport à celui de 2014, ce résultat est imputable à des événements extérieurs qui ne sont pas obligatoirement reproductibles. Ainsi, en 2015, à la différence de 2014, l'État n'a pas eu à effectuer de versements au Mécanisme Européen de Stabilité Financière ou à abonder les programmes d'investissement d'avenir. Par ailleurs, l'État a réussi à économiser près de 2 milliards d'euros grâce à la chute des taux d'intérêt. Après retraitement, le déficit budgétaire de l'État serait passé seulement de 74,3 à 74 milliards d'euros de 2014 à 2015.

Le déficit budgétaire français reste imposant. Il représente trois mois de dépenses générales de l'État. Il est supérieur au produit de l'impôt sur le revenu (69 milliards d'euros), aux dépenses de l'enseignement secondaire (66 milliards d'euros) à celles liées aux pensions des fonctionnaires (56,5 milliards d'euros) ou à celles liées à la défense (41 milliards d'euros).

Par rapport à 2014, les dépenses de l'État, après retraitement par la Cour des Comptes ont augmenté de 0,9 %. Un léger dérapage a été constaté durant l'exécution de la loi de finances. Ainsi, les dépenses du budget général ont été supérieures aux prévisions de 400 millions d'euros en 2015 du fait, en partie, aux opérations militaires extérieures et aux actions de lutte contre le terrorisme. Afin de respecter ses engagements, l'État a réalisé, par ailleurs, pour 3 milliards d'euros, des opérations de débudgétisation. Dans le cadre du plan pluriannuel d'économies de 50 milliards d'euros, l'État a pris un certain retard.

La Cour des Comptes a souligné qu'en 2015, l'État n'a pas, sur son périmètre, réalisé d'économies. En effet, les réductions de dépenses ont concerné les dotations aux collectivités locales et les investissements. Si les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales ont baissé en 2015 de 3,9 milliards d'euros, en revanche, la baisse n'est que de 500 millions d'euros en ce qui concerne la totalité des transferts. Ces derniers s'élèvent à 102,8 milliards d'euros.

Pour la première fois depuis 2002, l'État a créé des emplois publics en 2015, près de 10 000. Cette rupture devrait être confirmée en 2016 où près de 15 000 créations d'emplois publics sont attendues. Les dépenses de personnel ont, dans ces conditions, repris le chemin de hausse.

Le besoin de financement de l'État a atteint, en 2015, 189,1 milliards d'euros en hausse de 10 milliards d'euros par rapport à 2014. Cette progression aurait pu être bien plus élevée si l'État n'avait pas effectué des rachats de titres en 2013 et 2014 (réduction du besoin de financement de 38 milliards d'euros). Si en dix ans, la dette de l'État a progressé de 700 milliards d'euros, le service de la dette, le paiement des intérêts, n'a augmenté que de 3 milliards d'euros. Si jusqu'à maintenant, l'État engrange les bénéfices de la baisse des taux, il est, par voie de ricochet, très exposé en cas de remontée de ces mêmes taux. Ainsi, une progression des taux d'un point provoquerait un surcroît de dépenses de 2,1 milliards d'euros la première année et de 16,5 milliards d'euros au bout de 10 ans. A fin 2015, la situation nette de l'État est négative de 1 115 milliards d'euros, soit l'équivalent de quatre années de revenus régaliens. En 2008, deux années suffisaient....

Le système de santé français n'est pas si mauvais que cela !

Dans l'Union européenne, 1,7 million de personnes âgées de moins de 75 ans sont décédées en 2013. Parmi ces décès, 577 500 (soit 33,7 % du total) pourraient être considérés comme prématurés au sens où ils auraient pu être évités compte tenu des connaissances et des technologies médicales. Ces morts auraient pu être évitées en prodiguant à temps des soins de santé optimaux. Cet indicateur est calculé par Eurostat et est utilisé pour mesurer la performance des différents systèmes de santé européens.

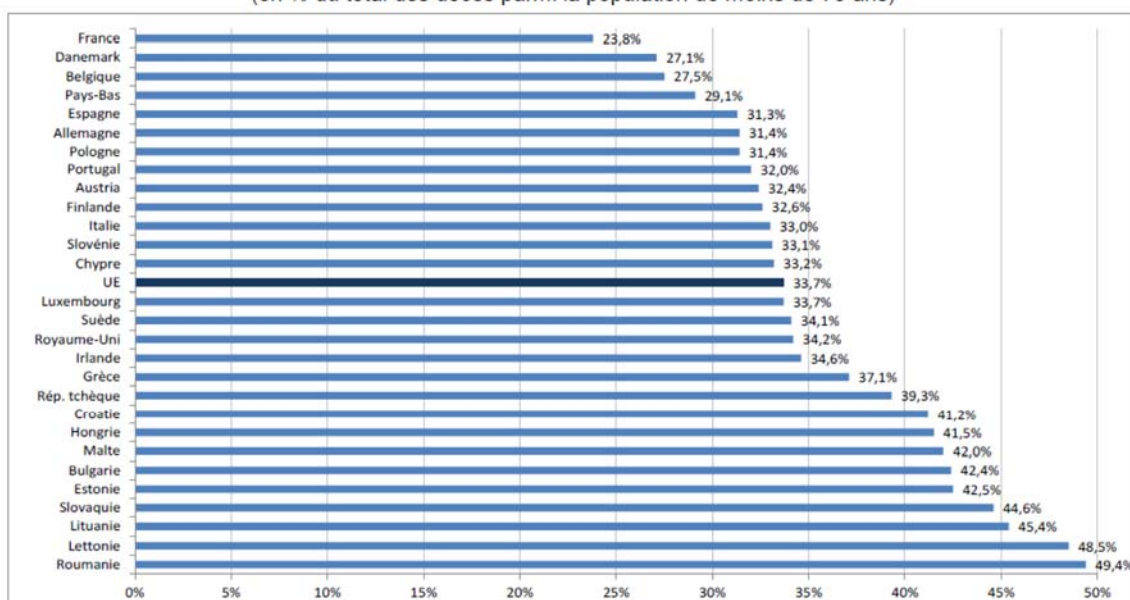
La proportion de décès potentiellement évitables, grâce à des soins de santé optimaux, sur l'ensemble des décès des personnes de moins de 75 ans en 2013 varie considérablement d'un État membre de l'UE à l'autre. La France est le pays européen ayant la plus faible proportion de décès évitables avant 75 ans (23,8 %).

Parmi, les autres pays bien notés figurent le Danemark (27,1 %), la Belgique (27,5 %) et les Pays-Bas (29,1 %).

Le système de santé français offrant une couverture universelle et reposant sur un système d'urgence reconnu permet une prise en charge rapide et efficace des patients. Des progrès sont possibles en matière de prévention des cancers et des maladies cardio-vasculaires. De même, la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme reste perfectible au regard des résultats obtenus en la matière par certains de nos voisins.

Les pays les moins bien placés en Europe sont essentiellement ceux situés en Europe de l'Est. Ainsi, en Roumanie, près de la moitié des décès avant 75 ans pourraient être évités (49,4 %). Ce taux est 48,5 % en Lettonie, 45,4 % en Lituanie et de 44,6 % en Slovaquie.

Proportion de décès évitables compte tenu des connaissances et technologies médicales actuelles dans les États membres de l'UE, 2013
(en % du total des décès parmi la population de moins de 75 ans)



Un tiers des décès potentiellement évitables dans l'UE concernait les maladies cardiaques. Au sein de l'Union, en 2013, les crises cardiaques représentent 32 % du total des décès évitables chez les moins de 75 ans. 93 900 décès par AVC pourraient être également évités, soit 16 %. Avec une amélioration du dépistage et un accès plus rapide aux traitements, 67 000 décès par cancers colorectaux pourraient être évités tout comme 50 800 cancers du sein.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Le pétrole, quand une peur chasse l'autre

Au début de l'année, la crainte d'un pétrole durablement peu cher alimentait les chroniques économiques. Les marchés financiers étaient en pleine dépression. Les banques étaient en chute libre sur toutes les places en raison de leurs engagements réels ou supposés dans le secteur pétrolier. Les pays producteurs annonçaient des déficits budgétaires importants et des taux de croissance en berne. Les États-Unis devenus un État pétrolier faisaient face à une baisse des investissements et à une moindre croissance. Certains pronostiquaient même une récession. D'autres mettaient en avant que les effets négatifs de la baisse des cours l'emportaient sur ses effets positifs. Le souhait d'un grand nombre d'experts était alors de retrouver un cours du pétrole plus en phase avec les intérêts de l'économie mondiale, développement durable compris.

Quelques semaines plus tard, la crainte n'est plus la chute des cours mais une appréciation trop rapide des cours du pétrole qui déstabiliserait le fragile équilibre de la fameuse économie mondiale.

Nul ne pouvait imaginer que le pétrole resterait à 27 dollars le baril. Ce cours ne reflétait pas l'état du marché. La fermeture de gisements pétroliers aux États-Unis commence à se faire sentir sur la production. Jusqu'à maintenant, cette baisse est compensée par le retour sur le Marché de l'Iran. Par ailleurs, la demande en pétrole augmente de 2 % par an. De ce fait, l'excès d'offre qui avait atteint 2 millions de baril/jour, en 2015, n'est plus que d'un million de barils/jour et devrait se résorber d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. Cette éventualité génère des anticipations haussières. Elles sont alimentées par le fait qu'en 2015 les découvertes de nouveaux gisements ont atteint un point bas historique. Les nouvelles réserves correspondent à un mois de consommation de pétrole à l'échelle mondiale.

Le baril de Brent s'échange désormais entre 45 et 50 dollars et pourrait retrouver les 60 dollars dans les prochains mois. Certains annoncent que l'offre pourrait être déficitaire en 2017 du fait de la chute des investissements dans le secteur pétrolier. L'importance des stocks constitués par les pays pétroliers et consommateurs permet de faire face à cet éventuel déséquilibre.

Quelles seront les conséquences d'une augmentation des cours ?

En cas de hausse rapide des cours, les gisements gelés aux États-Unis ou au Canada seront remis en activité. Par ailleurs, des pays qui ont souffert, ces derniers mois, du pétrole pas cher, seront tentés d'engranger des réserves de change. Ce sera le cas en premier lieu de la Russie. De ce fait, l'offre de pétrole pourrait rapidement augmenter de nouveau et donc peser sur les prix. Il ne faut pas oublier que la chute des prix intervenue entre 2014 et 2016 est à la fois le produit d'une progression de la production de pétrole non OPEP et d'une décision de l'Arabie Saoudite de ne pas réguler le marché en limitant ses exportations.

Une économie moins dépendante du pétrole ?

Le pétrole fait encore la pluie et le beau temps comme l'ont prouvé les résultats économiques de la zone euro ces derniers trimestres. Néanmoins, la croissance plus faible de l'économie mondiale réduit les risques de tensions sur les marchés des matières premières et de l'énergie. Les économies des pays émergents se tertiarisent de plus en plus. Plus un pays s'enrichit, plus la part de la production manufacturière diminue. Le vieillissement de la population contribue également au développement des services.

Les efforts de réduction de la consommation d'énergie entrepris ces dernières années commencent à porter leur fruit. Ainsi, les firmes automobiles travaillent sur des moteurs à explosion consommant entre 1,5 et 2,5 litres au 100 kilomètres.

Le prix du pétrole reste difficile à prévoir

La crise internationale ou un problème politique majeur dans un des grands pays producteurs de pétrole pourrait sans nul doute générer une hausse des cours. L'absence de visibilité sur les prix serait susceptible d'entraîner la poursuite du désinvestissement en cours ce qui ne pourrait que provoquer, à terme, que leur remontée assez forte.

En retenant les hypothèses des oiseaux de mauvais augures, quelles seraient les conséquences économiques d'une remontée brutale des cours ?

Une augmentation assez rapide du cours du pétrole occasionnera une diminution du pouvoir d'achat des ménages des pays avancés d'autant plus qu'elle s'accompagnera d'une reprise légère de l'inflation. L'impact sur la consommation dépendra de la volonté des ménages de réduire leur taux d'épargne. Cette réduction est envisageable sachant qu'ils ont opté, ces dernières années, pour une gestion prudente ; Une partie des gains générés par la baisse des cours a été épargnée. Néanmoins, en la matière, il n'y a pas d'automatisme et d'autres facteurs influencent les comportements des consommateurs et des épargnants. La consommation étant le principal moteur de la croissance, son ralentissement ne pourrait qu'affecter cette dernière. En Europe, la chute des cours du pétrole a été, depuis 18 mois, en grande partie à l'origine du rebond de croissance. Aux États-Unis, en fonction de l'appréciation du cours du pétrole, une reprise de l'investissement dans le secteur énergétique pourrait compenser en partie l'impact sur la consommation. La demande de la part des pays producteurs de pétrole et de gaz augmenterait favorisant leur croissance. La Russie sortirait plus rapidement de la récession.

Des conséquences sur la politique monétaire ?

Une hausse des cours du pétrole pourrait inciter la Banque centrale américaine à relever plus rapidement ses taux ce qui mettrait sous pression la BCE. A priori, cette dernière, au regard de la situation européenne, sera contrainte de maintenir ses taux bas. Elle pourrait être amenée à accroître ses injections de liquidité. Or, cet accompagnement monétaire pourrait faire grincer des dents car il est fort probable

que l'inflation soit alors en hausse. Une hausse rapide du baril pourrait, comme en 2011, générer le retour d'écart de taux au sein de la zone euro. Les pays structurellement déficitaires au niveau de leur balance de paiements courants pourraient enregistrer des primes de risques accrues.

Une hausse du pétrole entraînerait dans un premier temps une appréciation du dollar. Le billet vert est de plus en plus un pétrodollar. Par ailleurs, la hausse des taux de la FED favorisera le dollar. A moyen terme, le cours de la monnaie américaine dépendra du taux de croissance des États-Unis et des résultats des entreprises américaines.

Le lien action/pétrole n'est pas éternel !

Depuis des mois, les investisseurs scrutent le cours du pétrole pour déterminer leurs achats et leurs ventes de titres au point que certains affirment que l'or noir fait la cote. Ce phénomène obéit à des considérations de court terme voire spéculatives. Un retour à la normale du prix du pétrole, même si la normalité en la matière est difficile à déterminer, devrait aboutir à une disjonction des cours.

Si le cycle de croissance se poursuit, le marché actions pourrait se valoriser avec à la clef une diminution des encours placés en produits de taux exprimés en dollars. En revanche, si l'impact sur la consommation est élevé, l'aversion aux risques devrait favoriser les placements en dollars au détriment des actions.

Quel est le bon prix du pétrole ?

Celui que fixe le marché... Au-delà de cette litote, le bon prix diffère en fonction des critères retenus. En prenant en compte un objectif de décarbonisation de l'économie, il faudrait souhaiter un pétrole le plus cher possible afin d'accélérer les programmes de recherche et de créer une véritable rupture. Sans nul doute, afin de rentabiliser certaines productions d'énergie alternatives, un baril à 90 dollars serait souhaitable.

Pour les pays producteurs à forte population comme l'Algérie ou le Nigéria, un cours se situant autour de 80 dollars permettrait de redonner des marges de manœuvre. L'inconvénient d'un tel cours pour ces pays serait de retarder leur diversification vers d'autres sources de créations de richesses. Les réformes de structures seraient reportées.

Pour la Russie, un cours se situant de 70 à 90 dollars serait souhaitable afin de financer tout à la fois les dépenses sociales et permettre la modernisation du pays. Néanmoins, un tel cours serait, comme pour les précédents pays, dans les faits, peu incitatif en ce qui concerne la diversification de l'économie.

Pour les producteurs de pétrole de schiste ou bitumineux, le cours idéal se situe au-delà de 60 dollars. Pour les gisements en haute-mer, un cours de 90 dollars est nécessaire pour rentabiliser les plateformes.

La dangereuse tentation du repli

Du repli identitaire au repli commercial, les forces protectionnistes gagnent du terrain. Des États-Unis avec la probable investiture de Donald Trump, au Royaume-Uni avec le référendum sur la sortie de l'Union européenne en passant par l'Autriche, les signes ne manquent pas. Le commerce international, moteur de la croissance de l'économie mondiale ne fait plus rêver. Donald Trump l'assimile à un « viol ». Chez les démocrates, l'heure est également à la critique du libre-échange. Ainsi, Jared Bernstein, ancien conseiller du Vice-Président Joe Biden a récemment déclaré « nous devrions nous réjouir de la fin de l'ère des traités de libre-échange qui se sont depuis longtemps transformés en poignées de mains dans l'intérêt des sociétés et des investisseurs et laissant peu de place aux travailleurs ».

François Hollande a indiqué clairement qu'il pourrait mettre son veto au traité transatlantique allant ainsi dans le sens de l'opinion publique. Selon une récente enquête, 70 % des Français sont opposés à ce traité. Certes, la France a toujours été très réticente au libre-échange. A chaque négociation que ce soit avec le GATT ou au sein de l'OMC, les Français que ce soit au nom de la protection de l'identité culturelle et agricole, ont toujours émis des réserves fortes à tout mouvement de libéralisation. Dans le passé, la France a toujours été un État à tendance protectionniste. Napoléon III entre 1848 et 1870 fait figure d'exception. Sous la 5^{ème} République, la France a accepté bon gré mal gré le jeu du libre-échange. En contrepartie de l'édification de la politique agricole commune.

Depuis 1947, l'économie mondiale s'est construite sur le principe de la libéralisation du commerce international. Les ententes régionales comme la CEE et les différents marchés communs qui se sont créés autour de la planète n'étaient tolérés² que s'ils ne remettaient pas en cause les accords commerciaux signés dans le cadre du GATT devenu OMC. Cette volonté de libéralisation reposait sur la volonté d'éviter le retour du protectionnisme considéré comme un des facteurs ayant favorisé l'émergence des nationalismes durant les années 30. Economie de marché, libre-échange et démocratie constituaient le triptyque gagnant des années d'après-guerre.

Avec la chute du mur de Berlin et surtout avec le retour sur le marché international de la Chine, pour certains, le modèle qui a prévalu durant 70 ans seraient contreproductifs. Si durant des années, nombreux étaient ceux qui demandaient aux pays avancés d'aider les pays les plus pauvres à se développer, aujourd'hui, ce sont bien souvent les mêmes qui réclament des mesures contre les produits importés de ces pays. La concurrence des pays émergents est jugée inéquitable en raison du non-respect des droits des travailleurs, des droits de l'environnement... Les partisans du libre-échange sont de moins en moins nombreux et éprouvent les pires difficultés pour se faire entendre. L'accroissement des importations en provenance des pays émergents est accusé d'avoir provoqué la destruction de nombreux emplois manufacturiers et de peser sur le montant des salaires. Si ces deux points sont connus, les gains de pouvoir d'achat générés par les importations des produits en provenance des pays émergents sont rarement mis en avant. Les gains sont évalués à 0,1 à 0,3 point par an durant les années 90 et 2000.

Aux États-Unis, le poids des importations (hors OPEP et Russie) est passé de 2 à 6 % du PIB. Il faut souligner que ce poids est stable voire légèrement en baisse depuis 2008. Ces importations représentent 38 % de la demande intérieure de biens manufacturiers contre 15 % en 1990. Elles avaient atteint plus de 40 % en 2008. L'emploi manufacturier a reculé, aux États-Unis, de près de 30 points de 1990 à 2016. Néanmoins, la valeur ajoutée de la production manufacturière a augmenté de 1990 à 2008 (+80 %). Depuis 2010, elle est en légère progression. La productivité par tête a connu une forte hausse des années 90 à 2008. La concurrence des pays émergents n'explique pas à elle seule l'évolution du secteur manufacturier aux États-Unis comme en Europe où la même analyse s'applique même si les gains de productivité sont moindres.

La France a perdu 2 millions d'emplois industriels en 30 ans. Ils représentaient, en 2013, 12 % de l'emploi contre 28 % en 1973. L'emploi a chuté de 14,5 points en Allemagne tout comme aux États-Unis sur la même période. Au Japon, le repli dépasse 16 points.

La baisse de l'emploi industriel ne s'explique pas que par la montée en puissance des émergents. Elle est la conséquence d'une robotisation accrue du système de production et d'une externalisation d'emplois anciennement industriels au profit du secteur tertiaire. L'entretien, les plateformes téléphoniques voire la gestion informatique sont de plus en plus sous-traités par les entreprises industrielles.

La tentation de revenir sur un des acquis de l'après seconde guerre mondiale, le libre-échange régulé par les accords du GATT se renforce. Pour autant, de 1947 jusqu'à maintenant, une part non négligeable de la croissance des pays occidentaux a reposé sur la libéralisation des échanges. Le développement de la Chine et des autres pays émergents, par leur poids démographique aurait déséquilibré les relations commerciales. Ces arguments prévalaient déjà quand la France accepté de lever ses barrières douanières avec la signature du Traité de Rome. Certes, l'écart de développement ne permettrait pas de faire un parallèle avec la situation qui prévalait en 1950. En ayant souhaité le décollage des pays en voie de développement, nous ne pouvons pas regretter qu'ils aient réussi économiquement parlant. Par ailleurs, la phase de rattrapage est en cours. Relever les barrières douanières constituerait une double peine. Après avoir subi des délocalisations, nous devrions supporter des majorations de tarifs. Par ailleurs, l'impact des délocalisations dans les pays émergents est médiatement élevé quand dans les faits les destructions d'emplois industriels dans les pays avancés sont avant tout la conséquence de redéploiement de sites en leur sein et des gains de productivité. La relocalisation d'activités industrielles est tout à fait possible mais elle ne permettrait en aucun cas la reconstitution d'usine avec des milliers des salariés.

Le commerce international patine depuis 2008. Cela est dû à la moindre croissance en particulier de la production industrielle. Sans nul doute, un plafond a été atteint en matière de mondialisation. L'augmentation des coûts salariaux dans les pays émergents et la réorientation de l'économie de ces pays vers les services contribuent à peser sur les échanges de biens industriels. Il serait absurde de vouloir remettre en cause le libre-échange au moment même où nous avons atteint un point de bascule. Il est admis que les échanges entre pays sont d'autant plus intéressants que les

pays sont proches économiquement parlant. La banalisation en cours des pays émergents devrait amener des relations commerciales plus équilibrées.

Le commerce international est un bouc-émissaire facile. « L'enfer, c'est les autres », c'est bien connu !

Le protectionnisme ne concerne pas que les biens industriels. Il commence avec la volonté de limiter la circulation des personnes. La construction d'un mur séparant le Mexique des États-Unis, la création de camps de réfugiés en Turquie pour éviter leur entrée en Europe ainsi que la mise en place de barbelés à la frontière européenne constituent autant de tentatives pour réduire les flux migratoires. Or, compte tenu du différentiel de croissance tant économique que démographique, ces flux sont logiques et ne sont, en aucun cas nouveaux. Dans le passé lointain, de nombreux Empires ont péri par refus d'intégrer des populations allogènes ou extérieures ainsi que par réduction des échanges commerciaux. L'Empire Romain ou la Chine du 15^{ème} siècle en sont de criants exemples.

Les tentations irrédentistes en Espagne avec la Catalogne, au Royaume-Uni avec l'Écosse, en France avec la Corse reposent sur un rejet de l'État central accusé de colonisateur mais aussi sur un repli identitaire.

LE COIN DES TENDANCES

L'école, c'est bientôt fini !

L'enseignement a, au cours de ces cent dernières années, connu une mutation de grande ampleur. Autrefois, l'école avait comme objectif la création de bons citoyens capables de lire, d'écrire et de compter. Avec la III^{ème} république, l'école publique se voit confier une autre mission, celle de laïciser la population et d'éviter le retour des Bourbon ou des Bonaparte au pouvoir. L'instituteur avait vocation à remplacer le prêtre et à porter la nouvelle bonne parole. De leur côté, l'enseignement secondaire et supérieur était réservés à une élite dont la mission était de conduire les destinées économiques et politiques de la nation.

En 1833, la loi Guizot impose à toute commune de plus de 500 habitants d'entretenir une école primaire de garçons et de participer au financement d'écoles normales. Les lois Ferry de 1879, de 1881 et de 1882 en rendant obligatoire et gratuite l'école ainsi qu'en supprimant l'enseignement de la morale religieuse entraînent un changement de dimension pour l'éducation.

Pour assurer la formation des jeunes français, l'État a créé une administration structurée rayonnant sur l'ensemble de territoire. Les différents régimes ont repris les principes quasi militaires de Napoléon pour l'organisation du système éducatif.

Le système qui se met en place est très vertical avec à chaque étage une figure de proue, l'instituteur, le professeur des écoles, le professeur d'université. Le contenu des programmes est de nature classique. L'histoire a été enseignée de telle façon de constituer un creuset républicain. Au lycée, le latin, le grec ont été longtemps des

marqueurs élitistes. Les mathématiques enseignées de manière assez théorique ont, surtout, après la Seconde Guerre Mondiale, permis d'organiser une sélection. La série scientifique C ou S en fonction des époques, a alimenté, depuis la fin des années 60, les grandes écoles. Le système de notation et de classement constitue également deux symboles forts de l'organisation administrée et verticale de l'enseignement. Les classes sont des petits amphithéâtres où le maître est tout à la fois le détenteur du savoir et le gardien du temple.

Jusqu'à une époque pas si éloignée, les enseignants transmettaient des méthodes et un savoir acquis par leurs maîtres qui avaient en règle générale 20 à 40 ans de plus qu'eux. L'actualisation des connaissances par la formation permettait certes de gommer en partie ce décalage.

Ce modèle issu de la III^{ème} république, modernisé évidemment depuis, doit faire face à un double défi depuis trente ans, la massification et la digitalisation. Face à l'accélération de la diffusion des connaissances par voie numérique, l'Ecole a dû et doit encore se repenser

Près de 80 % d'une classe d'âge atteint désormais, en France, le baccalauréat contre 25 % il y a une trentaine d'années. Il y a autant de professeurs à l'université aujourd'hui qu'il y avait d'étudiants en 1950. Cette montée en puissance a été menée en appliquant les règles du taylorisme. La constitution d'un vaste réseau de collèges et de lycées se ressemblant tous avec des salles de classes enfilées les unes derrière les autres, l'embauche de très nombreux enseignants dont le nombre dépasse désormais un million ont permis de gérer des flux croissants d'élèves. Il a fallu démultiplier des process qui avaient été prévus pour des effectifs réduits. Le passage du baccalauréat est chaque année un défi à relever, défi qui mobilise l'administration des mois durant. Cet examen qui couronne le secondaire est un symbole aussi difficile à réformer que le droit du travail. Avec ses épreuves théoriques, il est la marque de l'école d'hier tout en demeurant la porte d'accès sur l'avenir pour des millions d'élèves.

Internet, le numérique modifient en profondeur l'accès au savoir. Le professeur est concurrencé par Wikipédia, par les sites d'information, par les cours en ligne des grands établissements...

Les comportements des jeunes sont également profondément modifiés. Le monde des jeux vidéo, du zapping, de la communication en temps réel est en opposition complète avec celui des cours ex-cathedra de deux heures. La concentration devient de plus en plus un effort pour des élèves habitués aux miracles de la technologie, à zapper d'un écran à un autre.... Certains prétendent même que le numérique modifie la façon de fonctionner des cerveaux et cela d'autant plus que les personnes concernées sont jeunes. L'enseignement selon François Taddeï, auteur du rapport « former des constructeurs de savoirs créatifs et collaboratifs », doit amplifier sa mutation. Les élèves se doivent de savoir chercher, d'avoir du recul et d'être capable d'agencer pour innover et créer. Le monde numérique exige d'être tout à la fois cultivé, agile et créatif. Si les outils de communication modernes ont tendance à favoriser l'individualisme et le repli sur soi, la capacité à s'exprimer en public devient de plus en plus discriminant. De même, dans un monde de communication rapide,

l'esprit de synthèse est de plus en plus nécessaire. Il faut sérier un nombre croissant d'informations dans un laps de temps de plus en plus court afin de les transformer en actions.

Avec la multiplication des cours en ligne, avec la possibilité d'accéder à un nombre très important de données, l'enseignant abandonne son rôle de transmetteur de savoir livresque au profit d'un rôle de chef d'orchestre. Le passage du modèle d'enseignement classique à un modèle d'enseignement interactif reposant sur le travail en groupe, sur le travail sur dossier dès le plus jeune âge n'est pas simple à gérer. Pour des élèves mal entourés et maîtrisant mal les fondamentaux (lire, écrire et compter...), le risque de décrochage est grand.

La critique du système éducatif français est facile et bien souvent exagérée. En effet, les cours en primaire et en secondaire ont fortement évolué ces dernières années. L'université qui doit a dû faire face à un gonflement des effectifs n'a pas disposé de moyens suffisants pour modifier en profondeur les méthodes d'enseignement. Le recours à des maîtres de conférence extérieurs rend plus difficile la diffusion des nouvelles techniques d'enseignement. Il est répété que la France recule dans le classement PISA de l'OCDE et que du fait de l'inadéquation de la formation par rapport au marché du travail, le taux d chômage des jeunes est élevé. Les modèles d'Europe du nord voire allemand sont souvent cités mais il ne faut pas oublier que le Danemark, la Finlande ou la Suède sont des États à faible population où il est plus facile de modifier les programmes et les méthodes par rapport à un système qui gère des millions d'élèves et un million d'enseignants. Dans les pays d'Europe du Nord ou en Allemagne, le système éducatif est influencé par la structure décentralisée de ces pays. L'école y a moins joué le rôle de colonne vertébrale de la Nation.

Le système français est accusé de ne pas favoriser la création or, la France se caractérise par un haut niveau de création d'entreprise dont un nombre non négligeable sont des start-up. De même, en matière de création audiovisuelle ou de jeux vidéo, de design, de mode... la France demeure une référence. Les jeunes talents sont prisés au niveau international.

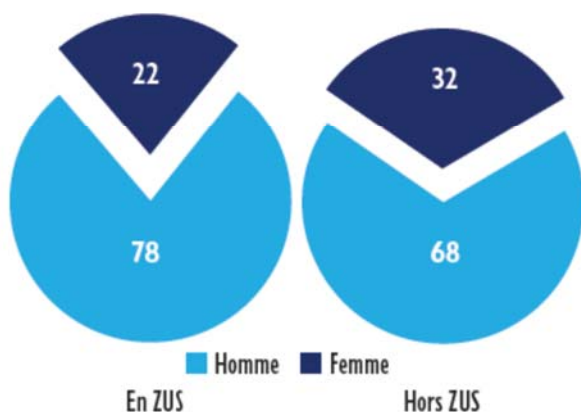
LE COIN DU GRAPHIQUE DE LA SEMAINE

Les femmes, l'entrepreneuriat et les quartiers difficiles

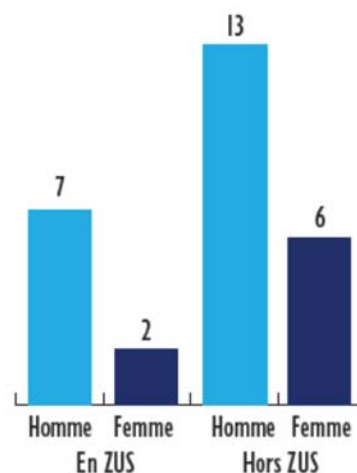
Pour éviter la marginalisation des quartiers en difficulté, la présence d'entreprises, et en particulier de PME et de TPE, est nécessaire. Or l'entrepreneuriat est peu développé dans les quartiers liés à la politique de la ville. 5 % des actifs des zones urbaines sensibles (ZUS) sont des entrepreneurs contre 10 % en moyenne dans les autres zones urbaines. La proportion de femmes qui s'installent comme chefs d'entreprises est encore plus faible. 2 % des femmes actives sont entrepreneurs en ZUS contre 6 % hors ZUS. Elles ne représentent que 22 % des entrepreneurs dans les quartiers difficiles contre 32 % en-dehors de ces quartiers.

DANS LES QUARTIERS POPULAIRES, LES ENTREPRISES SONT MOINS SOUVENT DIRIGÉES
PAR DES FEMMES

Part des femmes parmi les entrepreneurs
selon le lieu de résidence
et le sexe (en %)



Part des entrepreneurs parmi
les personnes en emploi selon le lieu
de résidence et le sexe (en %)



Source: enquêtes Emploi, INSEE 2010-2012, traitements CRÉDOC.

Cette faible proportion de femmes entrepreneurs s'explique par un niveau de diplôme plus faible dans les ZUS. Moins du tiers des femmes de ces quartiers ont un niveau bac ou supérieur quand, en moyenne nationale, le taux est de 56 %.

La non-possession du permis de conduire constitue également un réel handicap. Seulement 44 % des femmes actives dans les quartiers difficiles ont leur permis contre plus de 80 % en moyenne en France.

Par ailleurs, ayant des enfants plus jeunes que la moyenne nationale, les femmes de ces quartiers disposent de moins de temps pour monter une entreprise.

Les pouvoirs publics ont retenu comme objectif que les 40 % des créateurs d'entreprise soient issus du monde salarié. Pour l'atteindre, et particulier, dans les quartiers en difficulté, un important effort de formation apparaît nécessaire. Des actions devraient être encouragées afin de favoriser la mobilité et afin de faciliter l'acquisition de connaissances comptables.

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 29 mai

Au **Japon**, il faudra suivre **les résultats du commerce de détail** du mois d'avril. Le commerce de détail devrait être une nouvelle fois en recul. Une baisse de 1,2 % est attendue succédant à une contraction de 1,1 % en mars.

Lundi 30 mai

En **France**, **les résultats affinés du 1^{er} trimestre du PIB pour la France** seront publiés. Il faudra également suivre **les dépenses de consommation** du mois d'avril.

Pour la **zone euro**, seront publiés **les indices sur le sentiment des services, la confiance des consommateurs, la confiance de l'industrie, le climat des affaires et le climat économique**. Ce dernier indicateur devrait être en légère hausse confirmant les bons résultats enregistrés en zone euro ces derniers mois.

En **Allemagne**, il faudra regarder **l'indice des prix à la consommation** du mois de mai. Une progression des prix de 0,4 % est attendue sur un mois et sur un an, la baisse serait de 0,1 % contre 0,3 % au mois d'avril. La hausse des cours du pétrole a joué un rôle dans cette augmentation.

Au **Japon**, seront communiqués **le taux de chômage, la dépense totale des ménages, et la production industrielle** du mois d'avril. Les dépenses des ménages auraient reculé de 1,4 % en avril après s'être contractées de 5,3 % en mars. Le taux de chômage serait resté stable à 3,2 %.

Mardi 31 mai

Au **Japon**, il faudra suivre **les commandes de construction et les mises en chantier**.

En **Allemagne**, seront rendues publiques **les ventes au détail** du mois d'avril. Il faudra regarder **le taux de chômage** du mois de mai. Les ventes de détail devraient avoir progressé de 1,1 %. Le taux de chômage serait resté stable à 6,2 %.

En **Italie**, sera communiqué **le taux de chômage** du mois d'avril et **l'indice des prix** du mois de mai. **Les résultats affinés de la croissance du PIB** du 1^{er} trimestre seront publiés.

Pour la **zone euro**, il faudra suivre **le taux de chômage** d'avril et **l'indice des prix à la consommation** du mois de mai. Le taux de chômage serait resté stable à 10,2 %.

Aux **États-Unis**, seront publiés **les dépenses personnelles et de consommation des ménages et les revenus des ménages** du mois d'avril. Sera également communiquée **la confiance des consommateurs** du mois de mai. Les dépenses de consommation auraient progressé de 0,2 % quand les dépenses personnelles

auraient augmenté de 0,6 %. Ces résultats traduiraient une reprise des dépenses des ménages américains.

Au **Japon**, les **dépenses en capital** du 1^{er} trimestre seront rendues publiques.

Mercredi 1^{er} juin

Les indices PMI manufacturier et non manufacturier du mois de mai seront publiés pour la Chine.

L'**indice PMI manufacturier** sera communiqué pour le Japon, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Grèce, la zone euro, le Royaume-Uni et les États-Unis.

En **France**, seront publiées les **immatriculations de véhicules** du mois de mai.

L'**OCDE** présentera ses **prévisions économiques du printemps**.

Aux **États-Unis**, les **dépenses de construction pour le mois d'avril** seront publiées. Il en sera de même pour les **ventes totales de véhicules** du mois de mai.

Jeudi 2 juin

Au **Japon**, il faudra regarder l'**indice de confiance des consommateurs**.

En **Espagne**, sera publiée la **variation du chômage** du mois de mai.

Au **Royaume-Uni**, sera communiqué l'**indice PMI construction**.

La **Banque Centrale Européenne** se réunit avec la **politique monétaire** à l'ordre du jour.

Vendredi 3 juin

L'**indice PMI des services** du mois de mai sera publié pour la **Chine, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la zone euro, les États-Unis et le Royaume-Uni**.

L'**indice PMI composite** de mai sera rendu public pour l'**Allemagne, la zone euro et les États-Unis**.

Pour la **zone euro**, seront communiquées les **ventes de détail** du mois d'avril.

Aux **États-Unis**, seront attendus les **résultats de l'emploi** du mois de mai (**revenu horaire moyen, taux de participation au marché du travail, heures hebdomadaires, emploi non agricole, taux de chômage**). Aux États-Unis, il faudra également suivre l'**indice ISM non manufacturier** du mois de mai et les **commandes d'usines** du mois d'avril.

La Lettre Economique du Cercle de l'Épargne :

Comité de rédaction : Philippe Crevel et Sarah Le Gouez

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorello.fr/ www.cercledelepargne.fr

Pour tout contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorello.fr
- Adresse : Cercle de l'Épargne – 104-110, boulevard Haussmann – 75008 Paris

Le CERCLE DE L'ÉPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA

